

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2024

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, à la Mairie.

Présents : Mesdames Henriette BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT
Messieurs Sébastien BERGUER, Jean-Pascal GUIOT, Rémy NEAU, Arnault POIRALT

Excusés/Pouvoirs : Marie-Noëlle BEAUDET pouvoir à Henriette BEAUDET, Damien DAVIGNON pouvoir à Arnault POIRALT

Absent : Charles BARRIBAUD

Date de la convocation : 20 mars 2024

Ordre du jour :

- **Fiscalité – vote des taux d'imposition des taxes directes locales année 2024**
- **Finances - vote des subventions année 2024**
- **Eclairage public - remplacement lanternes SHP (Sodium Haute Pression) en LED**
- **Finances – achat tondeuse**
- **Finances – vote du budget primitif 2024**
- **Personnel communal – absence de l'adjoint technique pour maladie**
- **Cérémonie du 8 mai**
- **Questions diverses**

Madame le Maire a ouvert la séance à 20h30 et propose comme secrétaire de séance Sébastien BERGUER.

Approbation Procès-Verbal :

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance 13 mars 2024 soulève des observations. Aucune objection n'étant émise, il propose de passer à son adoption. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

• FISCALITE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITIOIN DES TAXES DIRECTES LOCALES ANNEE 2024

Délibération : 020-28-03-2024

Conformément à l'article 1636-B du code général des impôts, le Conseil Municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.

A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) a été, de nouveau, mis au vote (depuis 2020, le taux de la TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022, inclus).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose un maintien des taux comme suit :

- **taxe foncière bâtie (TFB) : 30.66%**
- **taxe foncière non bâtie (TFNB) : 43.65%**
- **taxe d'habitation (TH) : 11.75%**

Voix : 10 « Pour »

• FINANCES : VOTE DES SUBVENTIONS ANNEE 2024

Délibération : 021-28-03-2024

Vu l'article L.1611-4 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2311-7 du Code général des Collectivités Territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Vu la commission finances du 13 mars 2024 ;

Considérant que l'attribution des subventions, présentées dans le tableau ci-dessous, revêt un intérêt communal ;

Associations	Montant subvention de fonctionnement
Amicale des Donneurs de Sang	100
Amitié Coopération Solidarité Elavagnon	100
APE Ecoles Publiques la Charmille	240
APPEL Ste Marie St Joseph	180
Association Communiquer Lire Ecrire (CLE)	50
Association Corps Accords	60
Association la Forêt Vivante de Secondigny	70
Association les Restaurants du Cœur	50
Banque Alimentaire	50
Chambre des Métiers	20
Comité des Fêtes	1 300
MFR-IREO les Herbiers	20
MFR Moncoutant	20
Gati Foot	575
Les Amis de la Nature	300
Radio Gâtine	50
Tennis Club	40
TOTAL	3 225€

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement des subventions de fonctionnement comme présenté dans le tableau
- **ACCEPTE** que le montant total alloué à l'article 65748 soit d'un montant de 4 000€
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2024
- **DIT** que la dépense sera prélevée sur l'article 65748 du budget de fonctionnement 2024

Voix : 10 « Pour »

• ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT LANTERNES SHP (Sodium Haute Pression) EN LED

Délibération : 022-28-03-2024

Madame le Maire relate à l'assemblée l'entretien du 4 mars avec Marjorie Guilleux, conseillère collectivités de Séolis. Le bilan personnalisé a été présenté, la synthèse des différents sites a été commentée, évolution des consommations au niveau de la mairie depuis le passage du gaz à l'électrique. Concernant le parc éclairage public celui est doté de lanternes SHP (Sodium Haute Pression) et non de LED, 28 points lumineux sur la commune. Monsieur Jérôme Bonnifet de Séolis a fait parvenir un devis avec l'aide apportée par le SIEDS, simplement sur la fourniture et le HT :

- coût total des prestations de travaux : 14 173.32€ HT soit 17 007.98€ TTC
- fournitures HT : 7 987.84€
- aide SIEDS (70%) : 5 591.49€
- solde pour la commune : 8 581.83€ HT soit 10 298.19€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le devis de Séolis pour un solde après aide financière du SIEDS de 8 581.83€ HT soit 10 298.19€ TTC
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tous les documents se référant à ce dossier
- **A DEPOSER** sur le site du SIEDS une demande d'aide financière

Voix : 10 « Pour »

• FINANCES – ACHAT TONDEUSE

Une vive discussion est menée sur le sujet. Après avoir entendu les arguments de Rémy Neau et d'Henriette Beudet qui utilisent ce matériel, il a été décidé de ne pas donner suite à cet achat, mais de faire l'achat d'un siège de « meilleur confort » et d'une bobine d'arrêt moteur. Cette demande a été faite auprès du prestataire, Espace Emeraude d'Echiré, en attente de réponse. Les informations seront données au prochain conseil.

• FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Délibération : 023-28-03-2024

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 mars 2024,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la commune de le Retail pour l'exercice 2024,

Lors de sa séance du 28 mars 2024, le Conseil Municipal a débattu et voté les orientations budgétaires pour 2024 comme suit :

Section de fonctionnement : 381 917.87€

Dépenses	
charges à caractère général	126 180.00
charge du personnel	111 630.00
autres charges de gestion	27 516.00
charges financières	2 562.00
virement à la section de fonctionnement	114 029.87
Recettes	
atténuation sur charges	3 000.00
produit des services	1 010.00
impôts et taxes	137 881.00
dotations - participations	53 290.00
autres produits de gestion	25 050.00
excédent reporté	161 686.87

Section d'investissement : 216 454.59€

Dépenses	
emprunts	18 338.00
immobilisations corporelles	34 976.59
Opération 0112 Logis	40 000.00
Opération 0129 réserve incendie	40 000.00
Opération 0130 salle des Associations	40 000.00
Opération d'ordre	3 140.00
Recettes	
virement à la section	114 029.87
solde reporté	90 384.72
dotations	3 400.00
subvention investissement	5 500.00
Opération d'ordre	3 140.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** et **VoTE** le budget primitif 2024 ainsi équilibré tant en dépenses qu'en recettes
- **AutorISE**, conformément à l'article L.5217-10-06 du CGCT, le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans les limites suivantes :
 - ◆ Fonctionnement : 7%
 - ◆ Investissement : 7%

Voix : 10 « Pour »

• PERSONNEL COMMUNAL – ABSENCE DE L'ADJOINT TECHNIQUE POUR MALADIE

Délibération : 024-28-03-2024

Lors du conseil municipal du 13 mars 2024, avait été abordé l'absence de l'adjoint technique (arrêt maladie) à partir du 6 mai pour trois mois, peut-être plus. Madame le Maire informe l'assemblée avoir rencontré le mercredi 27 mars Nigel Febry, entrepreneur individuel, dont le siège est à la Naulière : étaient présents à cette réunion, Rémy Neau, Michel Souchet et l'adjoint technique.

Cette réunion a eu pour but de planifier et définir les travaux à réaliser. Monsieur Febry n'interviendra que ponctuellement sur la commune, un relevé d'heures sera à compléter à chaque intervention et sera signé par les deux parties en fin de mois. Une facture de prestation sera adressée à la collectivité avec le relevé d'heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** cette proposition de prestations durant l'arrêt de travail de l'adjoint technique

Voix : 10 « Pour »

• CEREMONIE COMMEMORATIVE - 8 MAI

Cérémonie du 8 mai – repas de la commune

Programme de la cérémonie du mercredi 8 mai :

- 11h30 : départ du cortège de la mairie
- allocution et dépôt de gerbes au monument aux morts
- vin d'honneur et repas servi au Logis de la Forêt, salle d'activités

Une participation de 12€, payable à l'inscription, sera demandée aux personnes de la commune, âgées de 65 ans et plus. Toute personne qui désire être au repas peut s'inscrire moyennant une participation de 18€.

Pour la cérémonie du 11 novembre, Nina Bertaux avait réalisé la gerbe. Madame le Maire interroge l'assemblée sur la confection du bouquet pour cette cérémonie : accord est donné par l'assemblée pour que Nina fasse la composition en concertation avec Marie-Noëlle Beaudet.

QUESTIONS DIVERSES :

Structure maternelle – école la Charmille : les communes (7 communes concernées) sont questionnées sur leur participation à cet investissement au prorata des enfants scolarisés de leur commune, à l'école de la Charmille. Pour la commune de le Retail, la subvention de fonctionnement demandée serait de 671.88€. Un accord de principe est donné en attente des réponses des autres communes.

Eclairage public : il va être procédé à l'extinction de l'éclairage public à compter du mois d'avril à octobre, comme les années précédentes.

Hébergement : achat d'un onduteur. Visite périodique programmée le mercredi 10 avril, 15h.

Point sur les travaux Salle des Associations : Sébastien Berguer projette le planning des travaux et commente les différents postes de leur avancée.

Place de l'Albizia : Madame le Maire informe l'assemblée avoir adressé un courrier aux administrés qui ont allumé un feu, place de l'Albizia, proche du transformateur électrique.

Fibre : Sébastien Berguer informe l'assemblée sur les travaux liés à l'arrivée de la fibre.

Prochaine réunion de conseil : jeudi 2 mai 2024, 20h30 à la mairie

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-deux heures trois minutes

Le Président

le Secrétaire

Véronique GILBERT

Sébastien BERGUER

Les Membres

Charles BARRIBAUD
Absent

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET
Excusée/Pouvoir

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON
Excusé/Pouvoir

Jean-Pascal GUIOT

Rémy NEAU

Arnaud POIRALT